



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-104

Séance du 20 décembre 2024

Date de convocation : 16/12/2024 L'an 2024, le 20 décembre à 09h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 6/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 8/17 salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 6/17

Pouvoirs : 2/17

Excusés : 9/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI, M. BRUN, Mme CABANNE, M. GARNAUD, M.
 MUSSARD et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI, Mme QUINTON à M. BRUN.

Étaient absents excusés : Mme BLET, Mme WANNERROY, Mme DARIES, M. PIERRE, Mme
 BECARD, M. OREAL, Mme MAUDUIT, Mme LEVAVASSEUR et M.
 FLEISCH.

Tome 1 – N° 24-104 - OBJET : BUDGET EXECUTOIRE EHPA 2024 – Décision modificative N°4

Madame la Vice-Présidente informe les membres présents que des écritures comptables dans la section de fonctionnement sont nécessaires pour réaffecter des dépenses entre chapitres dans le budget 2024.

ETAT PREVISIONNEL DES DEPENSES ET DES RECETTES 2024 EHPA

Budget EHPA		Dépenses						Recettes					
	Chapitre	BP 2024	DM N°1	DM N°2	DM N°3	DM N°4	Crédits 2024	BP 2024	DM N°1	DM N°2	DM N°3	DM N°4	Crédits 2024
002 - Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		179 160,20 €					179 160,20 €						
01.1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante		1 157 300,00 €	- 68 850,00 €	2 400,00 €	- 3 312,00 €	- 50 000,00 €	1 037 538,00 €						
01.2 - Dépenses afférentes au personnel		2 062 076,25 €	10 200,00 €	- 2 400,00 €	150,00 €	50 000,00 €	2 120 026,25 €						
01.6 - Dépenses afférentes à la structure		906 083,00 €	60 210,00 €	234 927,00 €	3 162,00 €		1 204 382,00 €						
01.7 - Produits de la tarification								155 000,00 €					
01.8 - Autres produits relatifs à l'exploitation								3 887 362,49 €	1 560,00 €				389 927,00 €
01.9 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables		4 304 619,45 €	1 560,00 €	234 927,00 €	- €	- €	4 541 106,45 €	262 256,96 €					3 888 922,49 €
Total section de fonctionnement								4 304 619,45 €	1 560,00 €	234 927,00 €	- €	- €	4 541 106,45 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté													
003 - Excédent prévisionnel d'investissement		630 651,72 €	- 51 244,00 €				579 407,72 €						
10 - Dotations, fonds divers et réserves								36 282,00 €					36 282,00 €
13 - Subventions d'investissement		162 256,96 €					162 256,96 €						
15 - Provisions													
16 - Emprunts et dettes assimilées		49 600,00 €					49 600,00 €	30 000,00 €					30 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles		135 000,00 €	17 620,80 €				152 620,80 €						
21 - Immobilisations corporelles		888 608,00 €	33 623,20 €				922 231,20 €						
28 - Amortissement des immobilisations								373 377,93 €					373 377,93 €
Sous total section d'investissement		1 866 116,68 €	- €				1 866 116,68 €	1 915 412,39 €					1 915 412,39 €
Reste à réaliser		49 295,71 €					49 295,71 €						- €
Total section d'investissement		1 915 412,39 €					1 915 412,39 €	1 915 412,39 €					1 915 412,39 €

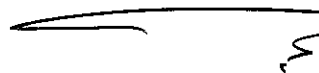
FONCTIONNEMENT – Détail par article

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
GR1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante		GR1 - Recettes afférentes à l'exploitation courante	
60613 - Chauffage	- 50 000,00 €		
Total GR1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	- 50 000,00 €	Total GR1 - Recettes afférentes à l'exploitation courante	- €
GR2 - Dépenses afférentes au personnel		GR2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	
64131 - Rémunération principale	50 000,00 €		
Total GR2 - Dépenses afférentes au personnel	50 000,00 €	Total GR2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	- €
GR3 - Dépenses afférentes à la structure		GR3 - Produits financiers et produits non encaissables	
Total GR3 - Dépenses afférentes à la structure	- €	Total GR3 - Produits financiers et produits non encaissables	- €
Total dépenses de fonctionnement	- €	Total recettes de fonctionnement	- €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration autorisent les inscriptions budgétaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
 Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI



